

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 1582/2004 de la Commission du 8 septembre 2004 portant ouverture d'une enquête sur le contournement possible des mesures antidumping instituées par le règlement (CE) n° 1470/2001 du Conseil, sur les importations de lampes fluorescentes compactes à ballast électronique intégré (CFL-i), originaires de la République populaire de Chine, par des importations de lampes fluorescentes compactes à ballast électronique intégré (CFL-i) expédiées du Viêt Nam, du Pakistan ou des Philippines, qu'elles aient ou non été déclarées originaires de ces pays, et soumettant ces importations à enregistrement

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 289 du 10 septembre 2004)

Page 56, à l'article 1^{er}, paragraphe 1:

au lieu de: «code TARIC 8539 31 90*91»

lire: «code TARIC 8539 31 90*92».

Rectificatif au règlement (CE) n° 305/2005 de la Commission du 19 octobre 2004 modifiant le règlement (CE) n° 312/2003 du Conseil en ce qui concerne les contingents tarifaires applicables à certains produits originaires du Chili

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 52 du 25 février 2005)

Page 8, annexe, au point 3, dans le tableau, première colonne:

au lieu de: «09.1937 (*)»

lire: «09.1940 (*)»

au lieu de: «09.1939»

lire: «09.1941»

au lieu de: «09.1941 (***)»

lire: «09.1942 (***)».
